

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011_B417-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011
 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

**2011\_B417**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°11M034 de la société SEDEL relatif aux travaux de réfection de la production d'eau glacée au Musée Granet à Aix-en-Provence**

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

**Excusé(s) :**

LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011**

Rapporteur : Régis MARTIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°11M034 de la société SEDEL relatif aux travaux de réfection de la production d'eau glacée au Musée Granet à Aix-en-Provence**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Les machines de production d'eau glacée nécessaires au traitement d'air, indispensables à la conservation des œuvres du musée, sont tombées en panne au début de l'été. Il ne restait plus qu'un quart de la production nominale de froid disponible. Ces machines, dont le remplacement était prévu à l'automne dans le cadre du marché de réfection de la production d'eau glacée passé avec la société SEDEL, sont vétustes, et leur réparation était difficilement envisageable, voire aléatoire quant au résultat. Ce marché de travaux prévoit la mise à disposition de groupes d'eau glacée mobiles lors de la phase chantier pour assurer la continuité du traitement d'air. Ainsi, pour secourir l'installation du musée durant l'été, assurant un bon niveau de température et d'hygrométrie pendant l'exposition Planque, la solution la plus économique, la plus rapide à mettre en oeuvre et la plus sûre techniquement a été de mettre en place, dès le mois de juillet, le matériel mobile prévu au marché en attendant le remplacement définitif des groupes d'eau glacée. Le présent avenant concerne donc la location de deux groupes de production d'eau glacée pour une durée de trois mois complémentaires.

## **Exposé des motifs :**

Par délibération n°2011- B 163, le Bureau Communautaire a autorisé la signature du marché n°11M034 relatif à la réfection de la production d'eau glacée au musée Granet.

Le marché ayant été notifié le 23 juin 2011, le remplacement des groupes d'eau glacée ne pouvait intervenir qu'à partir de début octobre. En effet, s'agissant de matériel fabriqué sur mesure, un délai d'approvisionnement de 12 semaines est prévu dans les pièces contractuelles du marché.

Lors du remplacement du matériel de production d'eau glacée, le titulaire du marché est tenu d'assurer la continuité du traitement climatique des salles d'exposition du musée. Cette continuité est impérative pour la bonne préservation des œuvres du musée, et notamment celles de la Fondation Planque. Pour ce faire, la mise en œuvre de groupes mobiles a été prévue au marché.

Fin juin, un des deux groupes de production d'eau glacée en place au musée est tombé en panne, alors que le second ne fonctionnait déjà plus qu'à la moitié de sa capacité nominale. Les machines étant en fin de vie, une réparation était difficilement envisageable pour des raisons techniques et financières.

Pour assurer la qualité du traitement climatique dans l'attente des nouvelles machines, la solution la plus rapide à mettre en œuvre, la plus sûre techniquement et la moins onéreuse a été la mise en place des groupes mobiles de production d'eau glacée prévus au marché, et ce, dès le mois de juillet, soit trois mois avant leur installation prévue au moment du remplacement des groupes de production d'eau glacée.

## **L'avenant porte sur les prestations suivantes :**

1. La location de deux groupes d'eau glacée de 50 KW pour 90 jours pour un montant total de 15.847 € HT. Seule la location des machines fait l'objet de l'avenant, car toutes les suggestions de manutention, de déploiement et repliement des raccordements provisoires sont prévus au marché. (Nota : chaque machine pèse une tonne)
2. Le raccordement provisoire des groupes mobiles en parallèle avec les groupes en place pour un montant global et forfaitaire de 2 100 € HT.

Le raccordement des groupes mobiles en lieu et place des machines existantes était prévu au marché, en revanche, une adaptation a été nécessaire dans le cadre de l'avenant pour raccorder les machines provisoires en parallèle avec la seule machine en place qui ne fonctionnait plus qu'à la moitié de sa puissance.

Montant initial du marché : 479.862,00 € HT

Montant total de l'avenant : 17.947,80 € HT

Montant du marché avec avenant : 497.809,80 € HT

Soit une augmentation du montant du marché de 3,74 %.

Le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés Publics

VU la délibération n° 2009 A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ».

VU la délibération n° 2011\_B163 du Bureau Communautaire du 19 mai 2011 autorisant la signature du marché n°11M034 relatif à la réfection de la production d'eau glacée au musée Granet ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n° 11M034 relatif à « réfection de la production d'eau glacée du musée Granet à Aix-en-Provence » d'un montant total de 17.947,80 € HT, soit une augmentation de 3,74 % par rapport au montant initial,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de d'investissement de la Communauté, nature 2135, fonction 33.



## **INTITULE DU MARCHE**

Travaux de réfection de la production d'eau glacée  
au Musée Granet à Aix-en-Provence

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N°11M034 du 23 juin 2011**

Titulaire : SEDEL

Avenant au marché de travaux de réfection de la production d'eau glacée au  
Musée Granet à Aix-en –Provence

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

**d'une part,**

et,

**La Société , SEDEL SAS**

Domiciliée ZI LES ESTROUBLANS – 2 RUE D'HELSINKI - BP32034 – 13845  
VITROLLES CEDEX

Immatriculée au RCS de sous le n°404 441 719 00030

représentée par ,M GUYON Chritian  
dûment habilité à cet effet en tant que directeur

**d'autre part,**

Marché n°:11M034

Date de notification du marché : 23/06/11

Montant H.T. du marché initial : 479 862,00 € HT

Nouveau montant du marché : 497.809,80 € HT

Le présent avenant comporte feuillets numérotés de 1 à 4

Etant préalablement exposé que :

Le marché ayant été notifié le 23 juin 2011, le remplacement des groupes d'eau glacée ne pouvait intervenir qu'à partir de début octobre. En effet, s'agissant de machines fabriquées sur mesure, un délai d'approvisionnement de 12 semaines était prévu dans les pièces contractuelles du marché.

Lors du remplacement du matériel de production d'eau glacée, le titulaire du marché est tenu d'assurer la continuité du traitement climatique des salles d'exposition du musée. Cette continuité étant nécessaire à la préservation des œuvres du musée et notamment celles de la Fondation Planque. Pour se faire, la mise en œuvre de groupes mobiles était prévue au marché.

Fin juin, un des deux groupes d'eau glacée en place au musée est tombé en panne, alors que le second ne fonctionnait déjà plus que pour la moitié de sa capacité nominale. Les machines étant en fin de vie, une réparation était difficilement envisageable pour des raisons techniques et financières.

Pour assurer la qualité du traitement climatique dans l'attente des nouvelles machines, la solution la plus rapide à mettre en œuvre, la plus sûre techniquement et la moins onéreuse a été la mise en place des groupes mobiles de production d'eau glacée prévus au marché, et ce, dès le mois de juillet, soit trois mois avant leur installation prévue au moment du remplacement des groupes de production d'eau glacée.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a donc pour objet l'intégration de prestations complémentaires et par conséquent une augmentation du montant du marché.

## **NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES**

- 1- location de deux groupes d'eau glacée de 50 KW pour 90 jours pour un montant total de 15.847,80 € HT
- 2- raccordement provisoire des groupes mobiles en parallèle avec les groupes en place pour un montant global et forfaitaire de 2100,00 € HT

Soit un total de 17 947,80 € HT.

## **ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le présent avenant n'entraîne pas de modification au contenu du marché autre que le montant total du marché correspondant à l'intégration des deux prestations complémentaires décrites à l'article 1 du présent avenant.

### **ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Ancien montant du marché :	479.862,00 € HT
Prestations en plus value :	17.947,80 € HT
Prestation en moins value :	0 € HT
Nouveau montant du marché :	497.809,80 € HT
% de variation :	3,74%

### **ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

### **ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président délégué à

(signature et cachet de la société)

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°11M034 de la société SEDEL relatif aux travaux de réfection de la production d'eau glacée au Musée Granet à Aix-en-Provence**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse TOISSAINS-MASINI**



**21 NOV. 2011**

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.